

**DÉCISION DU PRÉSIDENT  
DU SYNDICAT MIXTE DE GESTION ET D'AMÉNAGEMENT  
TECH-ALBÈRES**

OBJET : DECISION D'ACQUISITION DE LOCAUX PROFESSIONNELS POUR LE SMIGATA

**Le Président du Syndicat Mixte de Gestion et d'Aménagement Tech-Albères,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Comité Syndical n°2023-22 en date du 4 décembre 2023 portant délégation du comité syndical au Président en application de l'article L5211-10 du CGCT ;

Vu la délibération du comité syndical n°2024-11 du 08/04/2024 portant délégation au Président en matière de gestion patrimoniale pour l'acquisition de locaux pour la structure ;

Vu l'avis de France Domaine en date du 20/03/2024 fixant l'estimation de la valeur du bien - immeuble à usage professionnel sis 34, rue de la République - 66160 LÉBOULOU - à 290 000€ avec une marge d'appréciation envisageable de 5% ;

Considérant que la société OMSITE possède un immeuble proposé à la vente sur la commune du BOULOU présentant toutes les caractéristiques nécessaires pour établir le siège du Syndicat ;

Considérant que la faiblesse de l'offre dans le secteur, l'état, la localisation, la configuration et les caractéristiques de l'immeuble ainsi que la commission d'agence (20.000 euros) justifient un prix excédant de 5% celui de l'avis de France Domaine ;

**DECIDE**

Article 1 : Signer, pour un montant de 320.000 euros (hors frais de notaire et droits d'enregistrement), l'acquisition en la forme authentique par devant Me Elise MORIN, notaire à Rivesaltes, de l'immeuble appartenant à la société OMSITE dont les caractéristique sont les suivantes :

Adresse : LE BOULOU (PYRÉNÉES-ORIENTALES) 66160 - 34 Rue de la République

Surface de la parcelle BB N°50 : 135 m<sup>2</sup>

Surface des locaux : 223m<sup>2</sup>

Article 2 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à la société OMSITE dont le siège est à OMS (66400), 26 Roc del Ram Mas Garriga et à Me Elise MORIN, notaire à Rivesaltes.

Pour expédition conforme,

Le Président

Alexandre PUGNAU

Maire de Les Bains

